Envoyé en préfecture le 28/02/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260228-190226DELIB4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 19 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Élise LEROY, M Yann JOUAN.

M. Jean-Baptiste CORDON donne procuration à M. Philippe DAULY,
M Michel LEFEUVRE donne procuration à Mme Madeleine ABBÉ,
Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M. Yves BRUNET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ANDRÉO

Délibération 4 PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les conseillers des arrêts maladie et accident de travail du personnel communal.

Une réorganisation du planning pour le travail du personnel à l'école, le restaurant scolaire et la garderie est indispensable pour le bon fonctionnement des services.

Monsieur le Maire sollicite l'accord des conseillers pour pouvoir régler des heures complémentaires et supplémentaires au personnel de la commune pendant l'année 2026 et de l'autoriser à recruter du personnel remplaçant ou supplémentaires selon les circonstances du moment.

Les conseillers, après en avoir délibéré, acceptent les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Mme Isabelle ANDRÉO
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 26/2/2026
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor